



CP CAEN-IFS : quand les missions du SPIP sont diluées dans une usine carcérale

Un an après son ouverture, le Centre Pénitentiaire de Caen-Ifs a déjà dépassé sa capacité théorique d'accueil.

L'établissement a reçu et continue de recevoir des désencombrements de toute la DI et des transferts disciplinaires de toute la France. Le CP Caen-Ifs est ainsi devenu une véritable « usine carcérale » déconnectée de toute réalité locale compliquant fortement les missions du SPIP.

Si la CGT-IP reconnaît le nécessaire principe de solidarité avec les autres établissements pénitentiaires qui affichent des taux d'occupation affolants, le profil des personnes transférées (fin de peine, comportements violents, profils psychiatriques « lourds ») met en revanche en difficulté le SPIP.

Comment préparer les sorties et donc « *prévenir la récurrence* » de personnes dont le projet de sortie se situe loin du Calvados ou de personnes présentant de graves problèmes psychiatriques ou de comportement ?

Les CPIP, en plus de subir au quotidien la surpopulation carcérale, sont désormais confrontés à des comportements violents exacerbés par l'absence de perspective et une pure logique de gestion des flux, alors que l'architecture même des lieux complique le simple fait de faire des entretiens.

Cette situation est en train de réduire à néant le fastidieux travail préparatoire d'ouverture de l'établissement ayant établi des nouveaux protocoles de travail pour les CPIP répondant aussi aux nouvelles spécificités de l'établissement (QAE, nurserie, SAS, module respect...). Ce travail avait permis d'envisager de nouvelles formes de prise en charge conformes aux textes et ancrant les missions du SPIP au sein d'une détention.

L'équipe des CPIP est en grande difficulté pour répondre aux missions assignées. Au-delà de la mission d'accompagnement des personnes, du maintien des liens familiaux, de l'accueil et de l'évaluation des arrivants, l'équipe doit également rendre les avis CPU (entre 5 et 8 par semaine), participer aux CPU et s'investir dans les thématiques extrêmement prenantes (nurserie, accompagnement de certains partenariats, prévention des risques, etc.) ... Sans oublier l'une de leur mission fondamentale : l'aide à la décision judiciaire (préparation CAP et DC, soit 3 fois par mois) pour des personnes détenues de plus en plus nombreuses.

Ainsi, quoique que puissent dire certains experts auto-proclamés, **le problème est celui de la charge de travail et non d'un manque d'organisation**. Faire croire que le travail du SPIP au CP de Caen-Ifs peut se résumer à des « programmes », en occultant toutes les dimensions du cadre réglementaire des missions du SPIP relève au mieux de la naïveté, teintée d'idéologie hors sol...

Aujourd'hui, les CPIP ressentent une perte de sens de leurs missions. Elle est la conséquence de la surpopulation carcérale, de la création d'une usine carcérale uniquement tournée vers la gestion de flux, de l'absence de considération du Ministère de la Justice et de la DAP pour doter les établissements pénitentiaires de CPIP en nombre suffisant au regard de l'ensemble de leurs missions et du désengagement de l'Etat en matière de psychiatrie.

Et cerise sur le gâteau : il n'y plus de DPIP de proximité au CP Caen-Ifs depuis le 1^{er} mars (ni au CP de Caen), ce qui oblige les cadres restants à intervenir auprès des équipes comme ils le peuvent.

La CGT-IP exige :

- Un renfort RH conséquent de tous les corps (CPIP, DPIP),
- La mise à jour et l'application des protocoles définies par le groupe projet concernant les démarches pluri-disciplinaires permettant de borner l'intervention des CPIP,
- Revoir les engagements réciproques de service à l'aune des protocoles et réalités de terrain,
- L'arrêt de la présence obligatoire aux réunions relatives aux thématiques particulières,
- L'impression massive des formulaires, côtes, fiches... nécessaire aux DUIP réalisée par des professionnels de l'impression (et non les CPIP ou les PA !),
- La mise en suivi administratif des détenus particulièrement violents et menaçant à l'égard des CPIP,
- L'arrêt des désencombres pendant les périodes de vacances scolaires.

Les agents du SPIP affectés au CP Caen Ifs portent ces demandes depuis décembre ! Il est plus que temps de leur apporter des réponses !

La CGT SPIP Normandie

Le 6 mars 2025